

Intitulé du poste :
Gardien de police municipale (h/f) – Brigade de nuit

Définition du métier ou de la fonction

Placé sous la responsabilité du directeur de police municipale, le gardien de police municipale effectue des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique, auprès de la population sur des heures de nuit.

Fonctions et activités

Activités principales

- Présence effective en pédestre sur le domaine public.
- Participation à des actions de sécurité en partenariat avec la police nationale.
- Dans le cadre d'une application stricte des pouvoirs de police du Maire, sécurisation des lieux et bâtiments publics.
- Interventions fréquentes liées à des troubles à l'ordre public auprès de toutes populations auteurs d'une infraction.
- Respect des arrêtés municipaux sur le domaine public ou dans les bâtiments publics.
- Passage de sécurité pendant les périodes de vacances scolaires auprès des habitations inoccupées.
- Verbalisation des infractions au code de la route.

Relations fonctionnelles

- Contact direct avec la population.
- Transmission journalière d'informations aux responsables hiérarchiques et échanges permanents avec les autres policiers municipaux et policiers nationaux.
- Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.
- Relations avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif.

Situation fonctionnelle

Placé hiérarchiquement sous l'autorité du directeur de la police municipale, de son adjoint et de son chef de brigade ; en ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire, sous l'autorité du Procureur de la République.

Profil - formation

- Connaissances juridiques et maîtrise des réglementations en vigueur.
- Maîtrise des écrits professionnels et capacités rédactionnelles.
- Sens du service public et qualités relationnelles.
- Être force de proposition pour améliorer la sécurité dans la ville et accroître l'efficacité du service.
- Capacité à porter des armes de catégorie B (armes à impulsion électrique et armes de poing) et catégorie D (tonfa, matraque, générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogène).
- Satisfaire aux conditions de recrutement spécifiques au métier de police municipale

Conditions ou contraintes particulières d'exercice du poste

- Travail sur le terrain et en bureau au poste de police municipale, en équipe et en binôme.
- Déplacements constants en pédestre et si nécessaire en véhicule.
- Présence en tous temps à l'extérieur avec possibilité de station debout pénible, bonne condition physique, horaires irréguliers avec amplitude variable.
- Travail par cycle de nuit. Rythme de travail très variable nécessitant une grande disponibilité.

Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation et de formation initiale d'application et de formation continue obligatoire.

Particularité du poste

Moyens techniques

- Moyens bureautiques et informatiques pour la rédaction et la transmission d'écrits professionnels
- Véhicule
- Radio numérique individuelle
- Appui de la vidéoprotection

Planning et horaires de nuit (7j/7j)

- Cycle sur 15 jours en commençant par le lundi : 2 nuits / 2 repos / 3 nuits / 2 repos / 2 nuits / 3 repos
- Horaires semaine longue : 20h39/6h15 – horaires semaine courte : 20h15 / 6h15
soit 34 heures en moyenne effectuées par semaine

Catégorie statutaire

- Poste de catégorie C
- Rémunération statutaire avec indemnité spéciale PM plafonnée (20%)
- NBI + IAT (250 €) + heures majorées de nuit + prime de fin d'année (1480€)

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre d'accompagnement)

à Madame le Maire

Mairie d'Albi

16, rue de l'Hôtel de Ville – 81000 Albi

recrutement@mairie-albi.fr

Contact :

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Frédéric Taillade, directeur de la police municipale

Tél. : 05 63 49 10 17 (HB) ou 06 82 66 96 88
